

Image not found or type unknown



Cause legitime et serieuse de rupture de bail

Par **polux75005**, le **08/06/2010** à **14:34**

Bonjour,

Je voudrais savoir si la rupture anticiper d'un contrat de bail est possible, si la reprise de celui-ci est un de mes enfants.

Est ce une cause legitime et serieuse.

Cordialement.